
CHSCT DU 16/09/2021 en mode visioconférence

A l'ordre du jour :

- Présentation des nouvelles fiches de signalement, accidents de service et registre santé et sécurité au travail (RSST) de la DGFIP, de l'INSEE et de la Douane. Pour information,
- Présentation des nouvelles propositions de dépenses : budget 2021. **Pour avis,**
- Point de situation sur la crise sanitaire dans les différents services. Rapport de la référente COVID-19 de la DRFIP. Pour information,
- Présentation des DUERP/PAP 2021 du commissariat aux ventes de Dijon. **Pour avis,**
- Présentation des DUERP/ PAP 2021 de la Direction régionale de la Douanes. **Pour avis,**
- Présentation des DUERP/PAP de la Direction régionale des finances publiques. **Pour avis,**
- Présentation de la démarche santé et qualité de vie au travail par l'INSEE. Pour information,
- Questions diverses.

Présentation des nouvelles fiches de signalement, accidents de service et registre santé et sécurité au travail (RSST) de la DGFIP, de l'INSEE et de la Douane

- Deux fiches de signalement à la DRFIP 21 relatent des comportements violents et menaçants de la part des usagers.
- Une déclaration d'accident de service pour un agent de la Douane

Présentation des nouvelles propositions de dépenses : budget 2021

Il reste 19137,55 € au budget pour finir l'année. De nombreuses dépenses sont proposées par les trois directions (DRFIP21, Douane, INSEE).

Un arbitrage est nécessaire :

- L'intersyndicale a cofinancé des travaux d'insonorisation pour une salle de réunion à la Direction Interrégionale de la Douane.

Agir pour ne pas subir.

- Les organisations syndicales ont financé les travaux de mise aux normes de l'installation de l'alarme incendie de l'INSEE.
- Des extincteurs pour les trésoreries, un Bloc Autonomes d'Eclairage de Secours (BAES), des sacoches imperméables pour ordinateurs portables ont été également achetés pour la DRFIP.
- L'intersyndicale a refusé l'achat de stores à bandes verticales pour la DRFIP rue Jean Renaud et des stores enrouleurs pour la Trésorerie des Hôpitaux. En effet, notre Direction dispose d'un budget participatif 2021 pour améliorer les conditions de vie au travail.

Point de situation sur la crise sanitaire dans les différents services

Au ministère de l'Économie et des Finances, la vaccination est obligatoire pour tous les agents qui travaillent dans les établissements hospitaliers. En effet, un dispositif d'obligation vaccinale, imposé par la loi du 05 août 2021, s'applique aux agents travaillant sur le site (ou télétravailleur) de la trésorerie départementale hospitalière au sein du CHU. L'agent doit présenter un justificatif à son employeur selon un calendrier établi pour atteindre l'obligation vaccinale d'ici le 15 octobre. Cette obligation concerne les agents en poste (titulaires, et contractuels), les nouveaux arrivants et stagiaires. Elle ne s'applique pas aux agents en congés ou en ASA.

. Un relâchement a été constaté pour le respect des mesures barrières (port du masque, lavage des mains, distanciation physique, limitation maximale des contacts sociaux, aération régulière des pièces durant quelques minutes et en continu). **La vigilance de tous doit être renforcée.**

. Il a été évoqué la circulaire du 9 septembre 2021 qui présente une évolution des modalités de protection des agents reconnus vulnérables à la Covid-19.

Les agents concernés seront prochainement contactés et orientés vers leur médecin de prévention.

L'intersyndicale a demandé un retour de ces agents dans les meilleures conditions possibles.

Présentation des DUERP/PAP du commissariat aux ventes de Dijon

La priorité a été donnée aux risques liés à la crise sanitaire avec la généralisation de l'équipement des 5 agents en ordinateurs portables afin de pratiquer le télétravail.

Il n'y a plus eu de vente en salle avec présence du public, depuis mars 2020. Les organisations syndicales ont voté unanimement pour.

Présentation des DUERP/PAP de la Direction régionale de la Douane

L'intersyndicale a argumenté que le DUERP version COVID-19 aurait dû être décidé au niveau national. Était-il vraiment nécessaire de réaliser l'exercice comme s'il s'agissait d'une année normale, alors que les collègues n'ont pas été réunis dans la majorité des services ? Nous le savons, le DUERP prend beaucoup de temps et d'énergie aux acteurs de prévention, en particulier les assistants de prévention. Ces derniers, occupés à produire ce document ne pouvaient dans un même temps, se rendre sur les sites pour gérer la crise sanitaire.

Nous saluons le travail des assistants de prévention, mais, une fois encore, ne pouvons donner un avis favorable à ce DUERP/PAP. En effet, nous considérons que le mal être des collègues, engendrés par les perpétuelles restructurations et nouvelles organisations, ne saurait être solutionné par de sempiternelles mesures organisationnelles.

Présentation des DUERP/PAP de la Direction régionale des finances publiques

- L'actualisation des recueils de risque a entraîné la suppression de 14 risques issus de la campagne DUERP précédente et l'ajout de 15 nouveaux risques. Le DUERP compte 3 risques classés A (intolérables), 18 risques classés B (substantiels), 27 risques classés C (modérés), 28 risques classés D (faibles) et 19 situations sans risques.
- Le nouveau PAP compte 24 actions prioritaires, 3 portent sur les risques intolérables et 10 sur les risques substantiels.

La totalité des organisations syndicales a voté contre ce point à l'ordre du jour, en Utilisant le même argumentaire que le point précédent.



Syndicat National CFTC Finances Publiques

Section Côte d'or

Agir pour ne pas subir.

Présentation de la démarche santé et qualité de vie au travail par l'INSEE

Ce Projet a été retenu dans le cadre du Fonds d'Intervention pour l'Amélioration des Conditions de Travail (FIACT) afin d'avoir l'analyse d'intervenants de sociétés extérieures, pour valoriser les relations interpersonnelles, diminuer les RPS, ...

Vos représentants CFTC au CHSCT :

Christophe RECOUVREUX, titulaire : christophe.recouvreux@dgfip.finances.gouv.fr

Céline GUILLAUMIN, suppléante : celine.guillaumin@dgfip.finances.gouv.fr